

Baromètre de l'environnement 2014

Objectifs

Depuis 4 ans, la Confédération Construction Wallonne réalise une enquête relative à la gestion de l'environnement dans le secteur de la construction. Le baromètre de l'environnement est consacré à la problématique de la gestion des déchets de construction.

En effet, ces dernières années, la législation relative aux déchets s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue de plus en plus onéreuse. Par ailleurs, le maître de l'ouvrage est de plus en plus sensibilisé aux problématiques environnementales et certains critères environnementaux peuvent l'influencer lors du choix de l'entrepreneur.

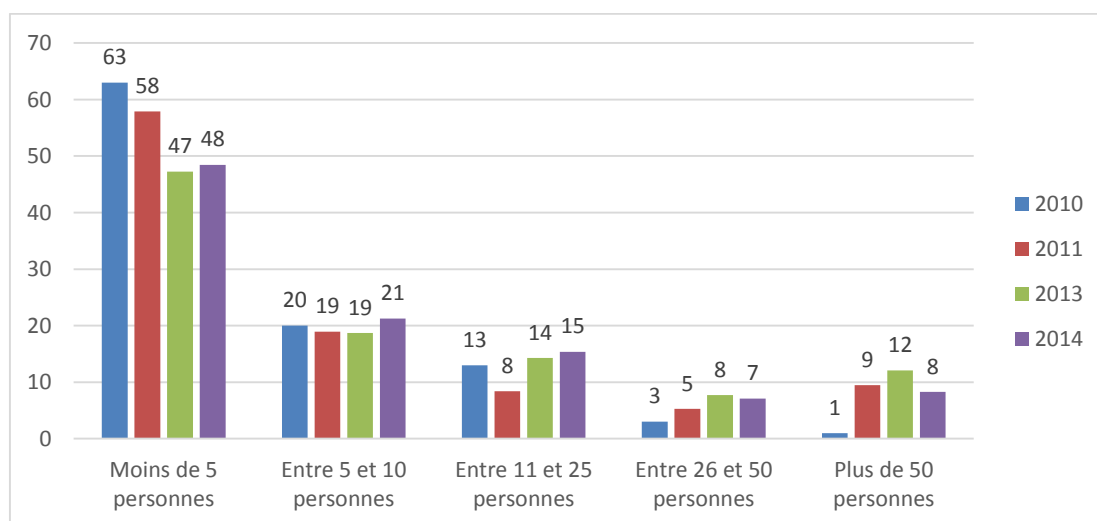
Pour ces raisons, la CCW a souhaité évaluer le positionnement des entreprises du secteur en matière de gestion des déchets.

L'enquête en ligne auprès des entreprises affiliées à la CCW a été lancée le 30 septembre 2014. L'enquête a été clôturée au 28 mai 2015 après avoir été consultée et complétée par 91 entreprises.

Les résultats du baromètre 2014 sont présentés ci-dessous en comparaison aux résultats de 2010, 2011 et 2013. Cette comparaison a pour principal but d'observer les tendances et l'évolution dans la gestion des déchets des entreprises au fil des dernières années.

Résultats

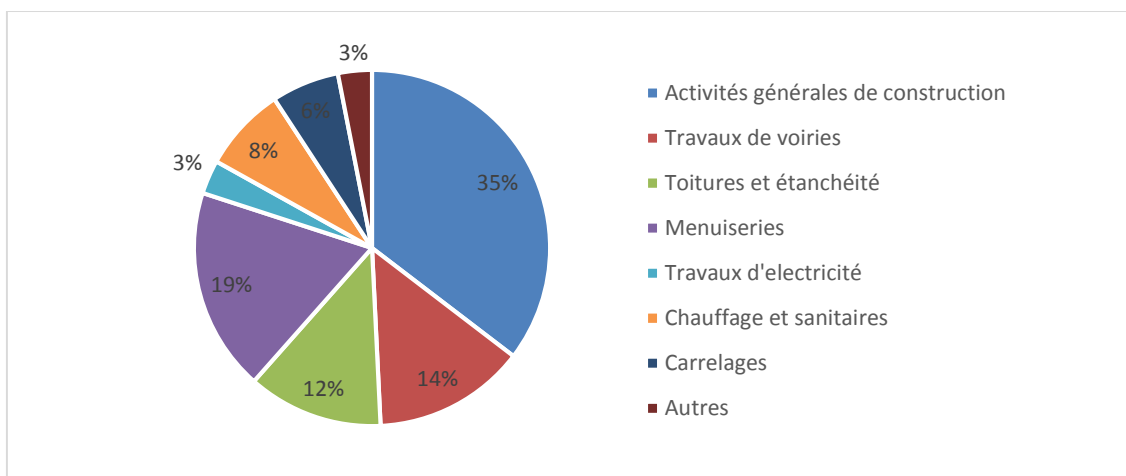
1. Profil des entreprises



En 2014 tout comme les années précédentes, ce sont en majorité les petites entreprises qui ont répondu à l'enquête, avec 48% pour les entreprises de moins de 5 travailleurs et 21% pour les entreprises entre 5 et 10 travailleurs.

Cependant, nous pouvons constater que la participation des moyennes et plus grosses entreprises augmente : 15% de participation pour les entreprises comptant entre 11 et 25 personnes, 7% de participation pour les entreprises comptant entre 26 et 50 personnes et 8% pour les entreprises de plus de 50 personnes.

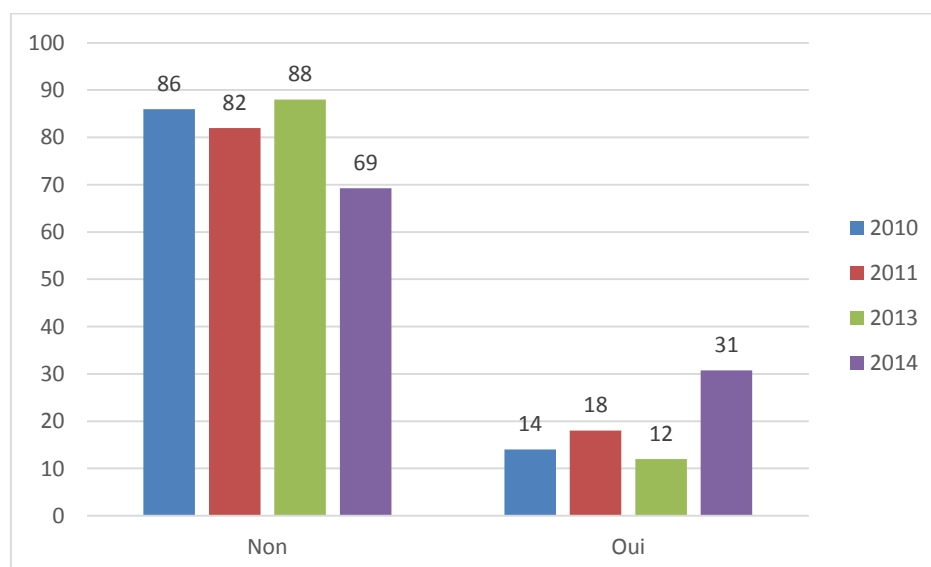
Ce sont principalement les entreprises générales de construction, les menuiseries ainsi que les entreprises de travaux de voiries qui ont participé à cette enquête. Les entreprises de toitures et d'étanchéité, les électriciens ainsi que les carreleurs ont également répondu au baromètre environnement 2014.



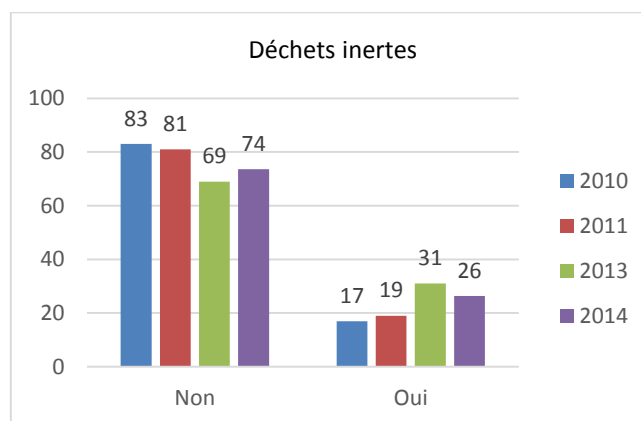
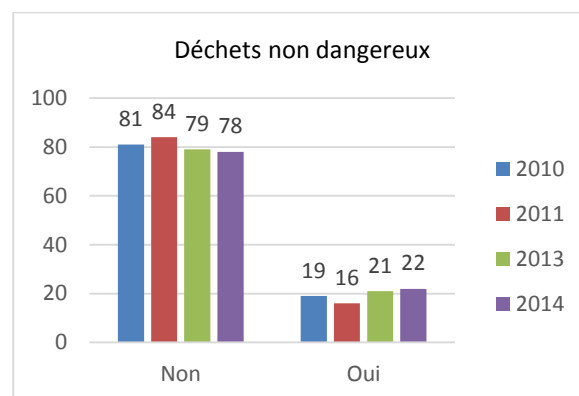
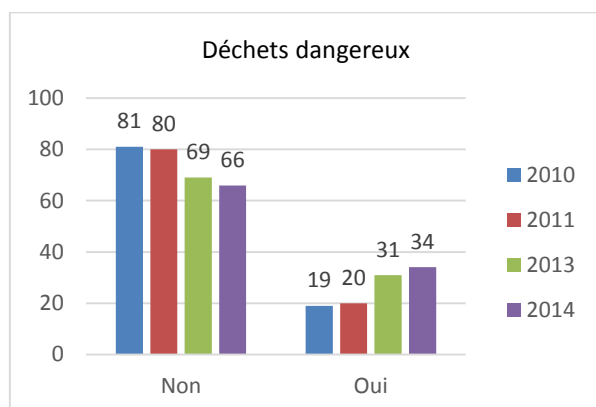
2. Connaissance de ses déchets

Connaissez-vous la quantité de déchets produits annuellement ?

Comme représenté par la graphique ci-dessous, la majorité des entreprises ne connaît pas la quantité de déchets qu'elle produit. Néanmoins, en comparaison avec les années précédentes, la tendance semble s'améliorer vu que 31% des entreprises ont répondu connaître leur quantité de déchets produits.

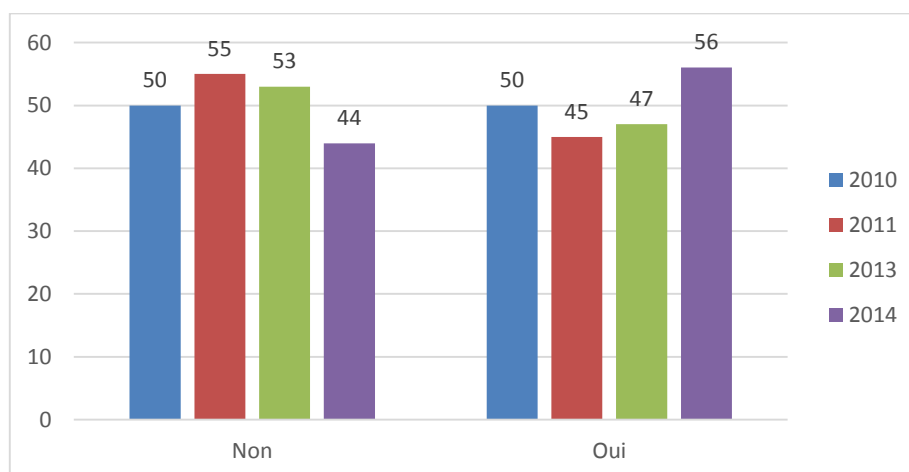


Nous pouvons constater que les entreprises connaissent de plus en plus la quantité de déchets dangereux produits, avec 34% des entreprises pour l'année 2014. Pour ce qui est des déchets inertes et non dangereux, les entreprises connaissent leur quantités produites aux alentours des 20 à 25%.



Connaissez-vous le coût lié à la gestion de vos déchets ?

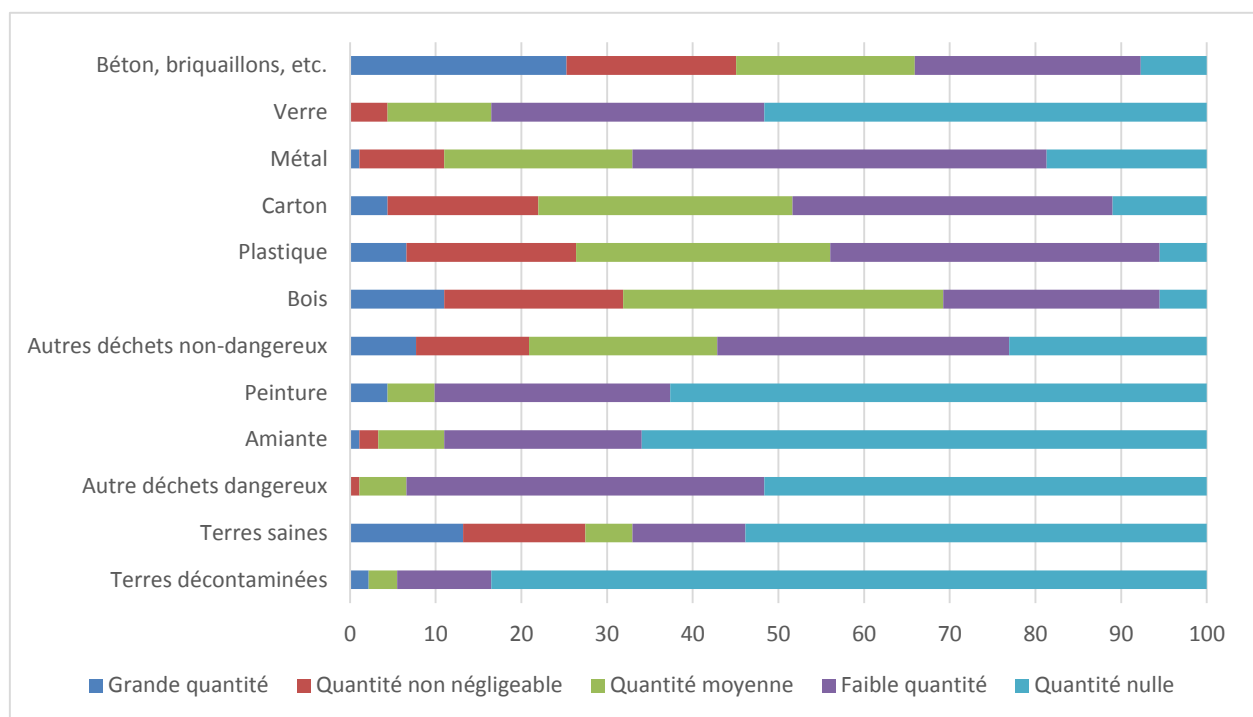
De manière générale, de nombreux entrepreneurs ignorent le coût lié à la gestion de leur déchets. Néanmoins, l'enquête 2014 montre une évolution positive : 56% des entreprises ont répondu connaître le coût de gestion des déchets. Cette évolution appuie la nécessité de sensibiliser et d'informer les entrepreneurs. Le but principal étant de les encourager à mettre en place une bonne gestion des déchets qui leur permettra de diminuer leurs coûts de gestion liés aux déchets.



Quels types de déchets produisez-vous et en quelle quantité ?

Afin de mieux identifier les différents types de déchets produits dans le secteur de la construction et leur proportion en quantités, le baromètre 2014 a inclus une nouvelle question, dont les résultats sont repris dans le graphique ci-dessous.

Ce graphique nous indique que les déchets de béton, briquillons, etc sont majoritairement ceux rencontrés par les entrepreneurs, avec 25% d'entre eux en produisant en grande quantité et 20% en quantité non négligeable. Les déchets de bois, de plastique et de carton sont également régulièrement rencontrés par les entreprises. Citons également que 27% des entreprises ayant répondu à l'enquête génèrent en grande et non négligeable quantité des terres saines.

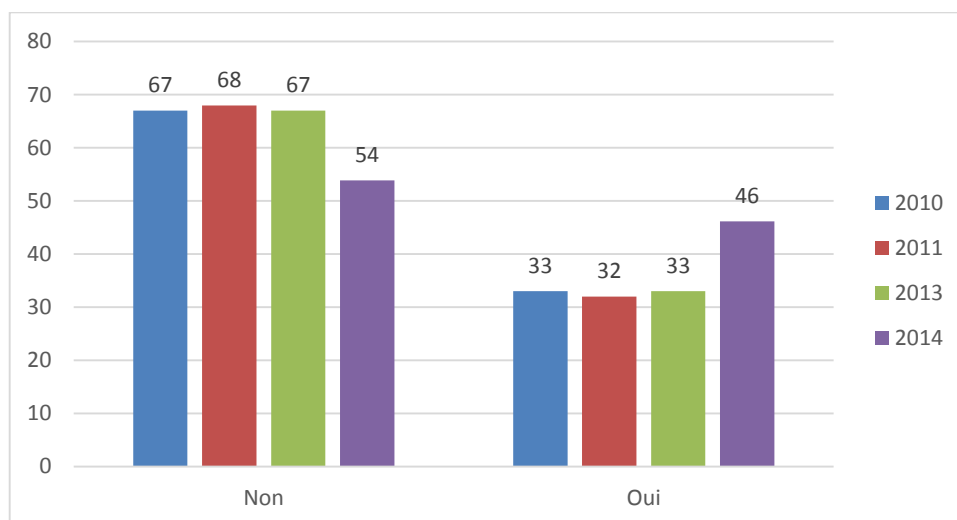


Eprouvez-vous des difficultés à trouver des filières de traitement pour certains de vos déchets ?

De nombreux entrepreneurs éprouvent des difficultés à trouver des filières d'élimination pour certains de leur déchets, avec une augmentation à 46% en comparaison aux années précédentes.

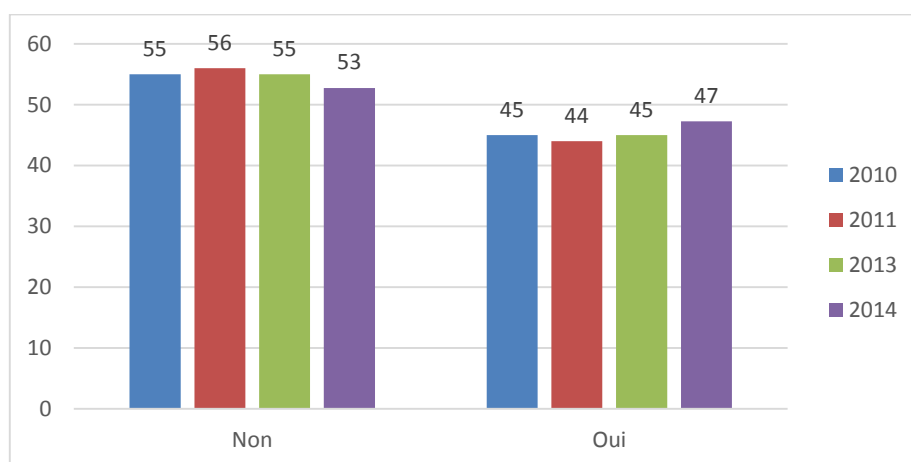
Les déchets mentionnés le plus régulièrement sont les déchets de peintures et solvants, les terres (contaminées ou décontaminées), les châssis (bois + verre ; PVC + verre), les blocs de béton cellulaire, et les déchets d'isolants (PUR, ...), de silicone ou encore de joints. Les déchets d'amiante, la frigolite, les déchets photovoltaïques (capteurs solaires), le plâtre, le roofing, les déchets de porcelaine (WC, lavabos) sont également des déchets pour lesquelles les entreprises trouvent difficilement des solutions d'élimination ou de recyclage.

Certaines entreprises ont également mentionné le coût et la difficulté d'éliminer des petites quantités de déchets ainsi que la problématique de la disponibilité et la distance des centres de traitement ou d'élimination.

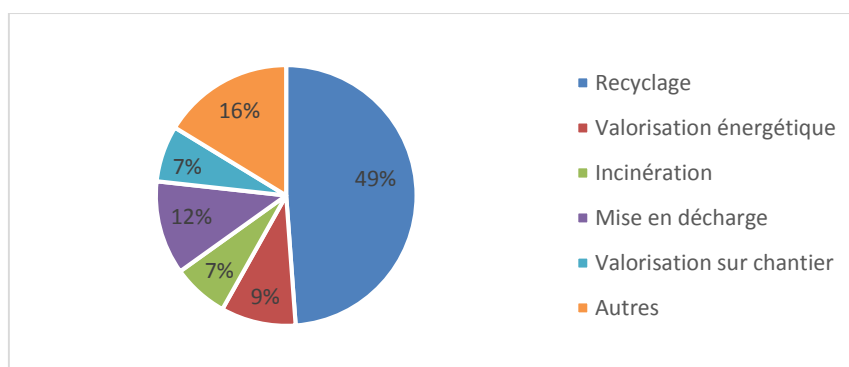


Savez-vous comment sont traités vos déchets ?

En comparaison aux années précédentes, l'enquête 2014 indique qu'une légère augmentation (47%) des entrepreneurs connaissent le devenir de leurs déchets.

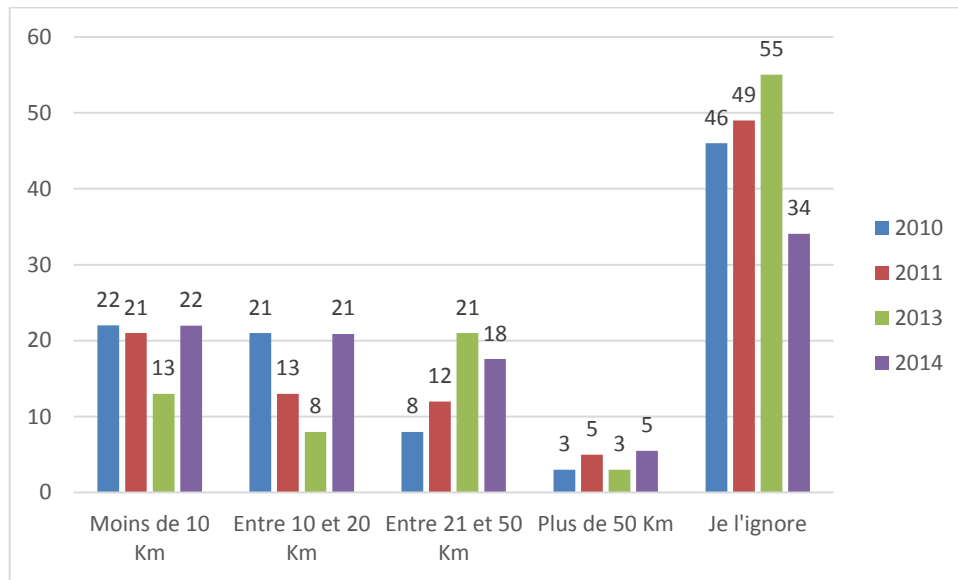


49% d'entre-deux précisent que leurs déchets sont recyclés pour 12% disant qu'ils sont mis en décharge. La catégorie « Autres » reprend les entrepreneurs indiquant que leurs déchets sont gérés et traités suivant plusieurs des possibilités.



En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour déposer vos déchets (autres que les terres) en CTA ou en CET ?

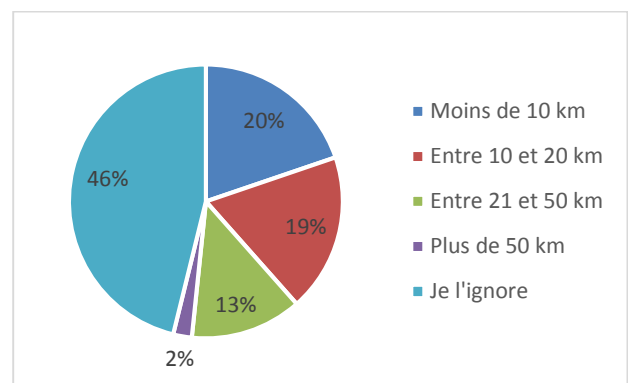
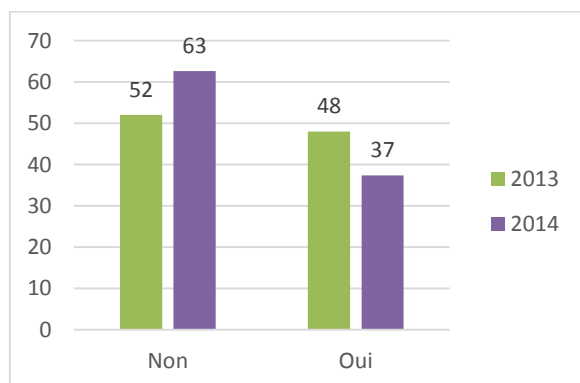
Au cours du baromètre 2013, la grande quantité d'entreprise (55%) ignorant la distance parcourue pour déposer ses déchets avait été mise en avant et suivie par de la sensibilisation et de l'information quant au coût du transport et à la perte de temps qu'il pouvait engendrer. Au vu des résultats de cette enquête (34%), cette sensibilisation semble avoir porté ses fruits.



La grande majorité des entreprises parcourent jusqu'à 50 km pour déposer leurs déchets, avec 22% parcourant moins de 10 km, 21% parcourant entre 10 et 20Km et 18% entre 21 et 50Km.

Parmi vos déchets de chantier, avez-vous des terres ?

Depuis 2 ans cette question est posée aux entrepreneurs afin de connaître leur proportion qui est confrontée à la gestion des terres et d'autres part de connaître la distance moyenne parcourue par ces entreprises pour déposer les terres en site de versage autorisé ou en centre de traitement autorisé. 37% des entrepreneurs ont des terres à gérer sur leurs chantiers et 46% d'entre elles ignorent la distance parcourue pour les déposer en site de versage ou en centre de traitement autorisé.

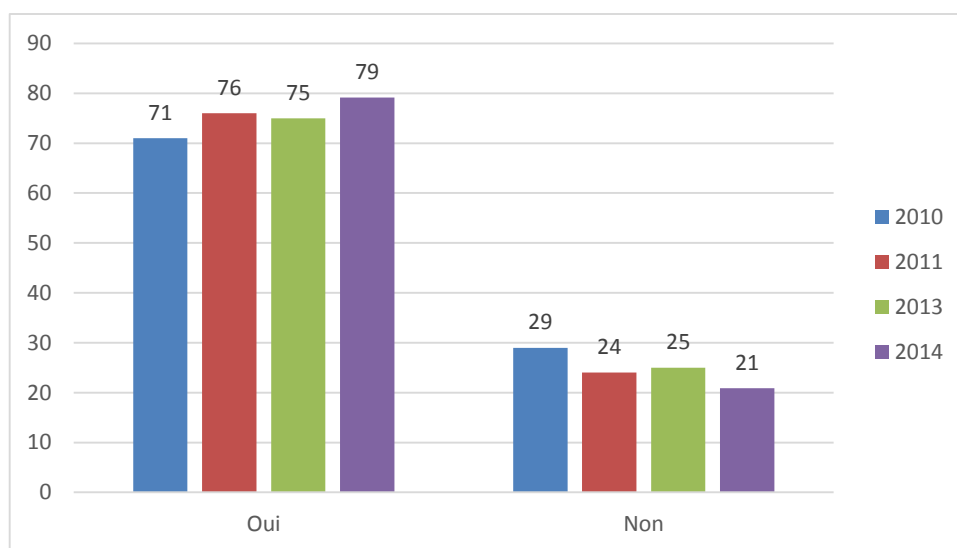


3. Connaissance de la législation relative à la gestion des déchets

Regroupez-vous vos déchets de chantiers au siège de votre entreprise ?

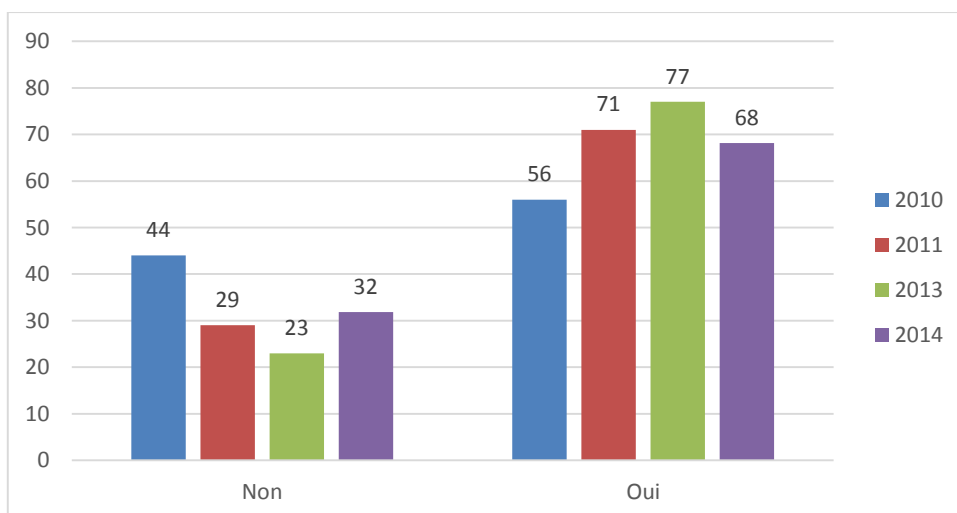
Une très grande majorité des entreprises (79%) regroupent leurs déchets au siège de leur société et cette tendance augmente. Les principales raisons qui poussent les entreprises à regrouper leurs déchets au siège d'exploitation sont :

- Transport inutile vers CET ou CTA
- Faible quantité (ne nécessitant pas un conteneur sur chantier)
- Facilité de tri (qui s'opère souvent au siège et non pas sur chantier)
- Diminution des coûts d'évacuation et de traitement (RQ : certains centres facturent minimum X tonnes, même si les quantités sont plus faibles !)

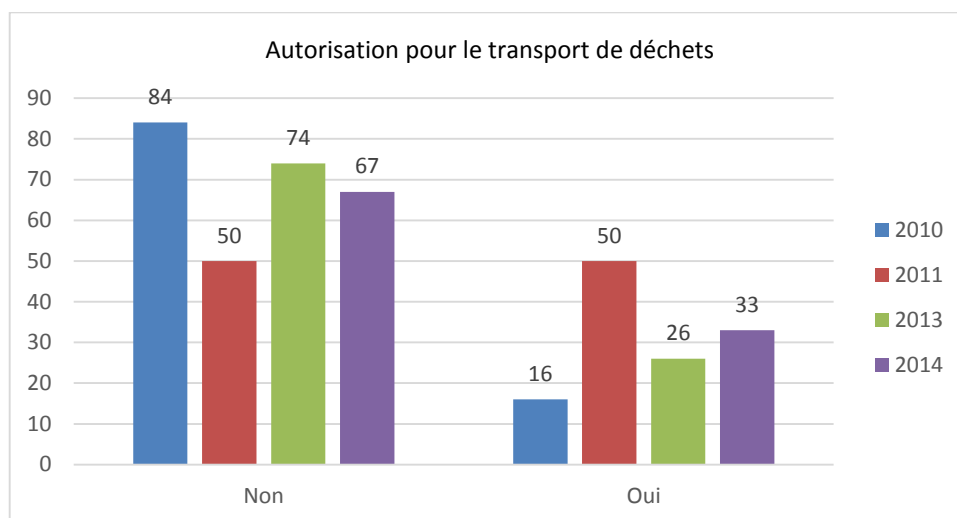


Transportez-vous vous-même vos déchets de chantier ?

La tendance des années dernières, à savoir une augmentation des entreprises transportant elles-mêmes leur déchets semble s'atténuer voire diminuer, avec 68% des entreprises transportant des déchets pour cette enquête 2014. La même question a été posée pour le transport des terres, et 55 des entreprises ont répondu ne pas transporter elles-mêmes les terres.



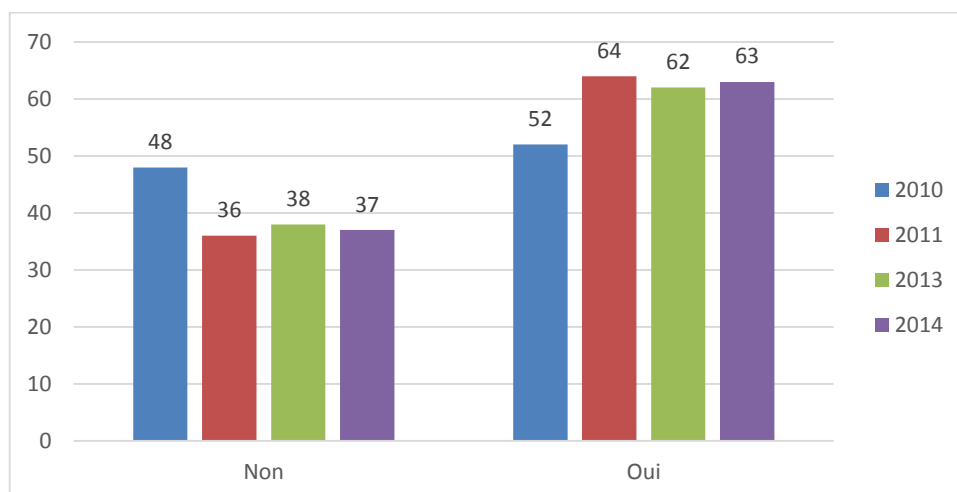
Cependant, le graphique ci-dessous nous fournit une constatation encourageante : le nombre d'entreprises possédant une autorisation pour le transport, qu'elle soit un enregistrement ou un agrément est en augmentation avec 33%.



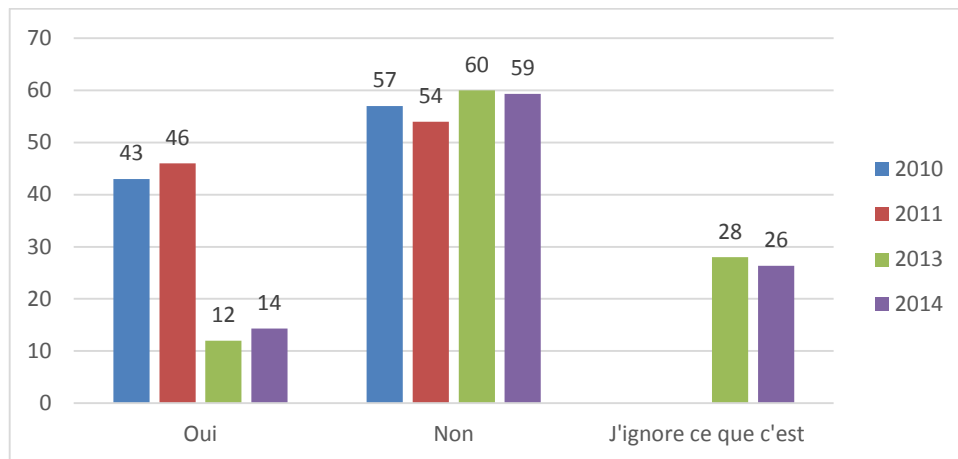
Cette nette augmentation peut probablement s'expliquer par le rappel systématique de l'obligation d'être enregistré lors des visites d'entreprises et lors des séances d'informations réalisées par la cellule environnement de la CCW.

Conservez-vous les bons d'évacuation de vos déchets ?

63% des entreprises transportant des déchets réalisent et conservent les bons d'évacuation de leurs déchets. Ce chiffre reste équivalent aux années précédentes, ce qui nous incite à continuer d'informer et de sensibiliser les entreprises à la nécessité de ces bons d'évacuation, notamment quant à la traçabilité des déchets mais également quant à l'obligation légale de pouvoir les fournir à l'autorité compétente lors de contrôles.



Tenez-vous un registre des déchets produits sur votre chantier ?



Plus de la moitié (59%) des entreprises ne réalisent pas de registre des déchets et 26% d'entre-elles ignorent ce que c'est. En comparaison avec l'enquête 2013, une augmentation de 2% des entreprises réalisant ce registre est à signaler.

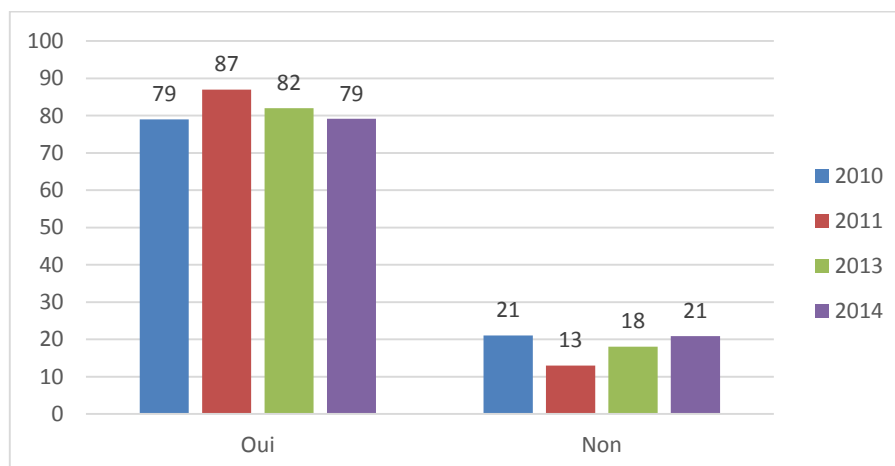
Les baromètres environnement 2010 et 2011 ne proposaient que les possibilités « oui » et « non » pour répondre à cette question, ce qui explique probablement la grande proportion de « oui ».

Cette formalité administrative est souvent mal connue des entreprises. C'est notamment pour cela que la Cellule environnement de la CCW la rappelle dès l'occasion et notamment lors des séances d'informations relatives aux déchets. De plus, nous avons créé une fiche spécifique relative au registre des déchets dans le nouvel outil destiné au secteur de la construction, le « Guide environnement ».

4. Comportements des entreprises

Essayez-vous de réduire votre production de déchets ?

Une grande majorité des entreprises essaye de réduire sa production de déchets. Leur nombre est relativement stable au cours de ces dernières années, avec 79% pour l'enquête 2014.



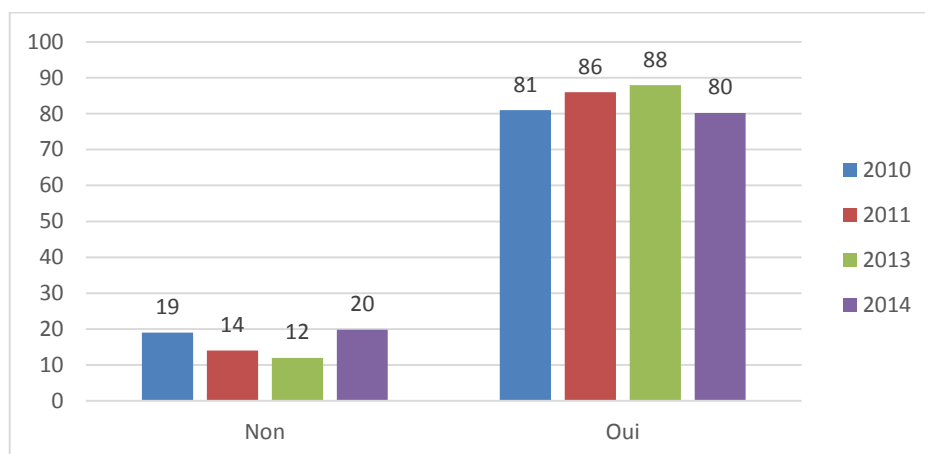
Les entreprises le font par divers moyens tels que :

- La réutilisation des chutes de bois
- Le tri et le recyclage
- La sensibilisation du personnel
- Le choix de produits dont les emballages génèrent moins de déchets
- La mise en place de procédures (management environnemental)
- Etc.

Lors de cette enquête de nombreux entrepreneurs ont citer la problématique des déchets d'emballage. Ces déchets d'emballages semblent être de plus en plus nombreux lors des livraisons de fournitures ce qui engendrent un coût supplémentaire aux entrepreneurs pour leur gestion.

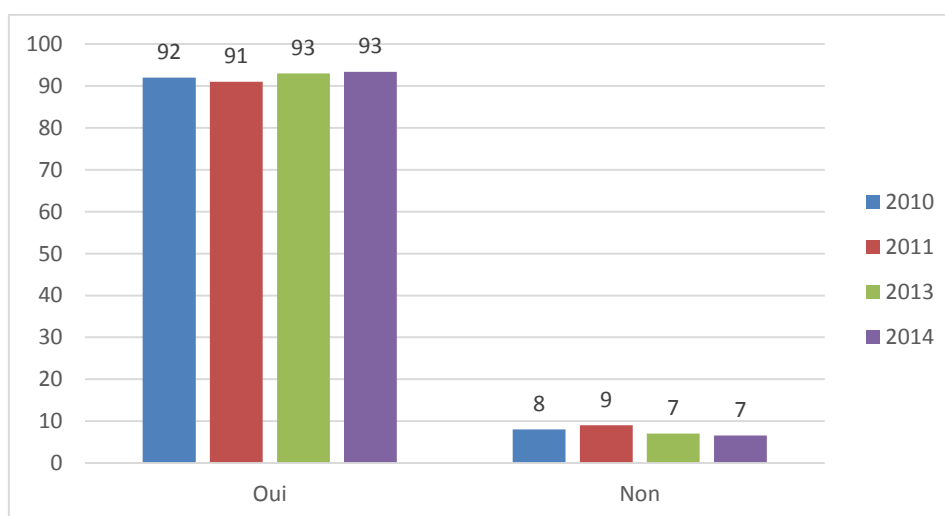
Sensibilisez-vous votre personnel à la gestion des déchets ?

80% des entreprises sensibilisent leur personnel à la gestion des déchets. Elle est centrée principalement sur le tri des déchets et le coût de gestion pour l'entreprise.



Les entreprises mettent en place des systèmes de tri, réalisent des toolbox meeting, des réunions pour expliquer le tri, la récupération et le coût de gestion, réalisent des affiches d'information, etc.

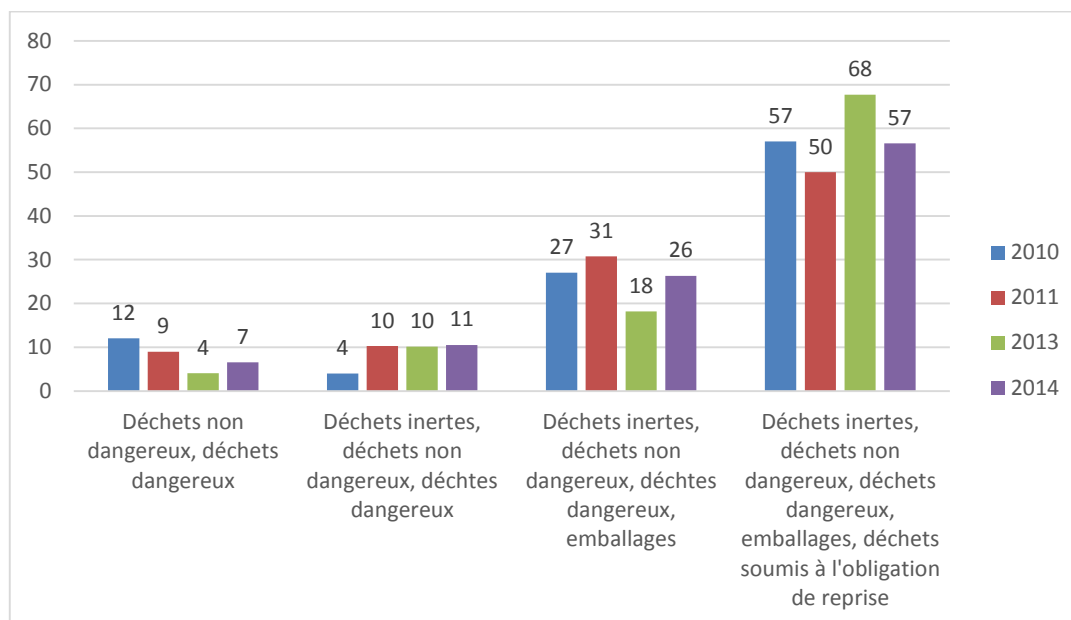
Triez-vous vos déchets de chantiers ?



Selon l'enquête, plus de 90% des entreprises du secteur trient leurs déchets. Les raisons principales invoquées sont la diminution des coûts, le respect des conditions d'acceptation des CTA et d'autres raisons « environnementales » (civisme, respect de l'environnement, écologie, etc.).

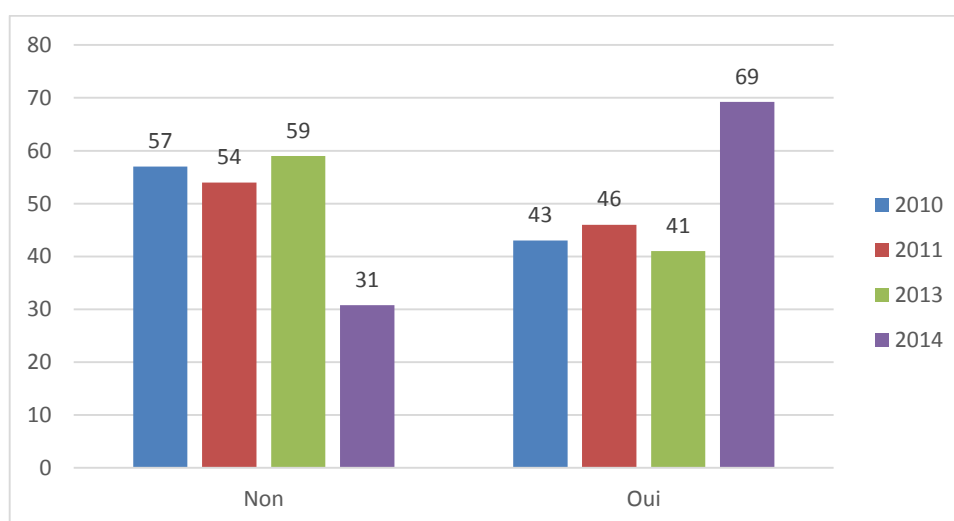
Une majorité des entreprises réalisent un tri approfondi de leurs déchets avec :

- 26% d'entre elles qui réalisent un tri en quatre fractions
- 57% d'entre elles qui réalisent un tri en cinq fractions



Réutilisez-vous ou recyclez-vous certains déchets sur vos chantiers ?

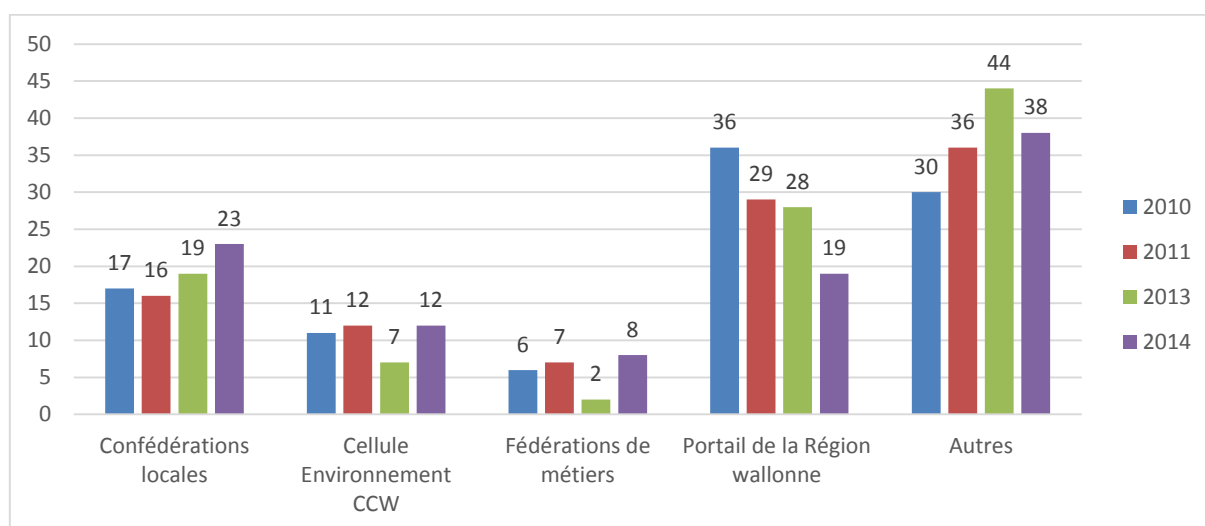
Au cours de cette enquête 2014, 69% des entreprises ont répondu réutiliser ou recycler certains de leur déchets, ce qui est nettement plus important que les 3 dernières années.



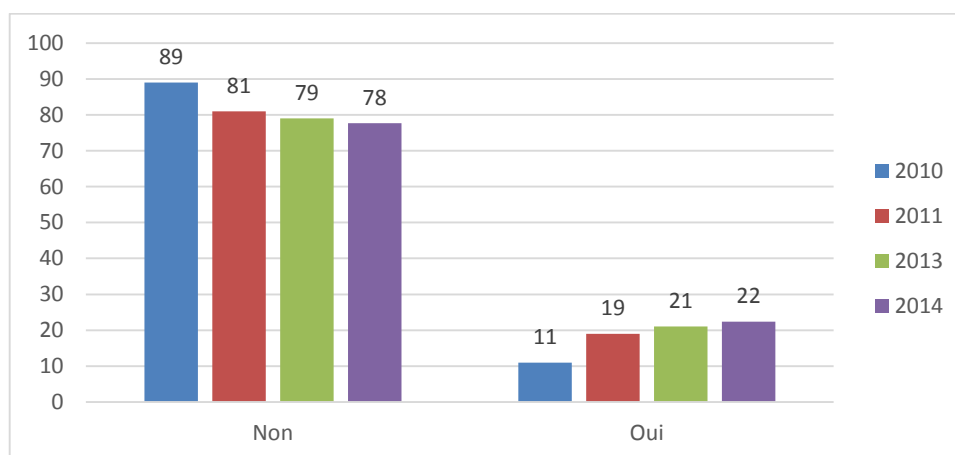
Divers déchets sont cités, notamment les briquillons et déchets inertes pour réaliser du remblais, les métaux, les déchets de bois (chutes ou petites planches réutilisées pour compléter certains travaux), les déchets d'isolants (PUR), etc.

Où cherchez-vous des informations sur les filières d'élimination de vos déchets ?

En examinant le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que pour obtenir des informations sur les filières d'élimination des déchets, 35% des entreprises font appel à la Confédération Construction (que ce soit via les Chambres locales ou directement via la Cellule Environnement de la CCW). 19% se renseignent en allant sur le site internet de la Région wallonne et 38% trouvent des informations autrement, notamment via les centres de traitement ou les parcs à conteneurs ou également en cherchant sur internet.



Possédez-vous un système de management qualité, sécurité ou environnement ?

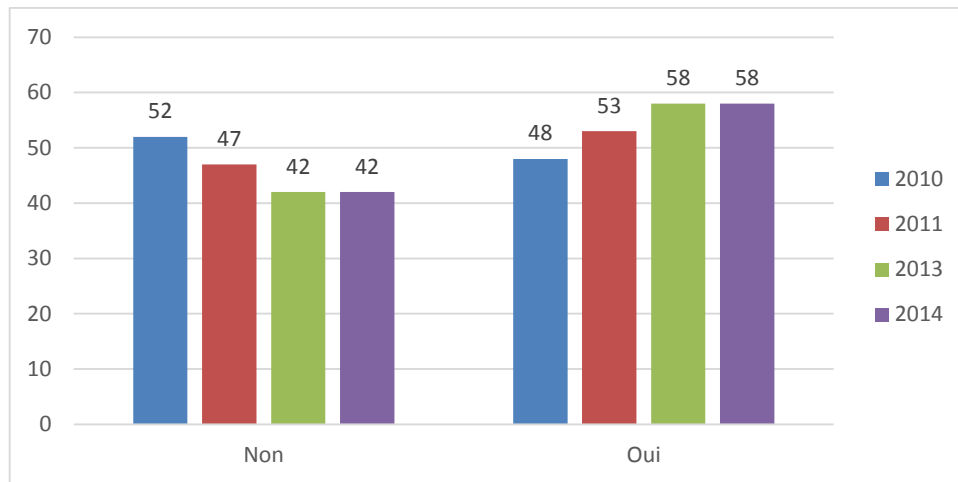


De plus en plus d'entreprises ont la volonté d'acquérir et de développer un système de management, qu'il soit de qualité, de sécurité ou d'environnement.

Parmi les entreprises certifiées, 26% possèdent un système de management qualité selon la norme ISO 9001, 9% un management environnemental selon l'ISO 14001 et 56% sont certifiées VCA (management de la sécurité-santé).

Dans les contrats que vous établissez avec le maître d'ouvrage, insérez-vous un poste « déchets » ?

De plus en plus d'entreprises intègrent un poste « déchets » dans leurs contrats, avec comme pour l'année dernière un résultats de 58%.



Les entrepreneurs qui insèrent un poste déchets le font par transparence vis-à-vis du client et pour diverses raisons :

- Faire prendre conscience au client que la gestion des déchets représente un coût non négligeable par rapport au montant total des travaux
- Sensibiliser le client
- Maintenir un chantier propre et ordonné pour les travailleurs
- Garder une traçabilité des déchets et connaître les quantités de déchets du chantier

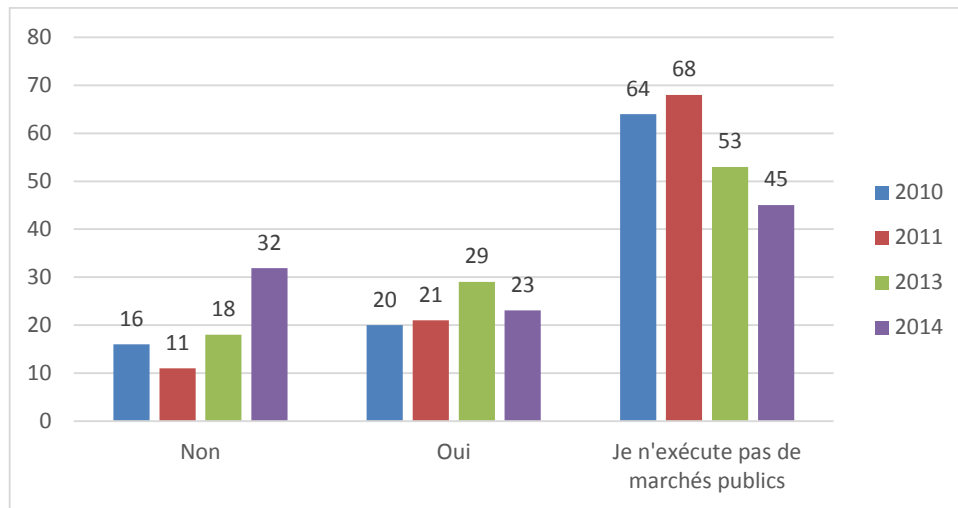
Les entrepreneurs qui n'insèrent pas de poste déchets à leur contrat se justifient par la peur de mentionner explicitement le coût de la gestion des déchets par rapport à un concurrent qui ne le mettrait pas (facteur de concurrence). Egalement parce que le prix de gestion des déchets est intégré au prix global ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas pensé à l'ajouter à leur contrat.

Dans le cadre de marchés publics, en règle générale, le maître de l'ouvrage vous impose-t-il de mettre en place un plan de gestion des déchets (information relatives au stockage, au mode de tri, au mode de transport et d'élimination, etc.) ?

Parmi les entreprises qui réalisent des marchés publics (55 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête), 23 % se voient imposer la mise en place d'un plan de gestion des déchets.

Les efforts fournis sont de plusieurs types :

- Le tri des déchets est généralisé et souvent très poussé
- La réduction de la production de déchets couplée à une sensibilisation du personnel
- La réutilisation et le recyclage des déchets sur chantier



Une question complémentaire a été posée aux entreprises lors de cette enquête 2014, à savoir est-ce que le maître de l'ouvrage fournit un inventaire des déchets aux entreprises, afin que les entreprises puissent avoir des précisions sur les quantités et les types de déchets qui seront produits et qui devront être gérés. A cette question, parmi les 55 entreprises travaillant dans le cadre de marchés publics, seuls 17 ont répondu recevoir un inventaire des déchets.

Conclusion

Le baromètre de l'environnement 2014, intégrant de nouvelles questions relatives notamment aux terres et à leur transport ainsi qu'aux quantités des différents déchets produits par les entreprises, révèle de nombreuses améliorations dans la gestion des déchets par les entrepreneurs. Certains points restent cependant problématiques voire inquiétants, comme par exemple la difficulté de trouver des filières de traitement spécifiques pour certains types de déchets, dont les châssis, les blocs de béton cellulaire ou encore les déchets d'isolation.

Un des principaux constats issu de l'enquête consiste en l'augmentation du nombre d'entreprises possédant des connaissances sur leurs déchets produits, à savoir les quantités produites, le coût de leur gestion, la distance parcourue pour leur élimination, ...

Le baromètre, principalement complété par des entreprises d'activités générales de construction, de voiries et des menuiseries, met également en évidence la volonté des entreprises à améliorer leur gestion environnementale, notamment en triant et recyclant leurs déchets ainsi qu'en sensibilisant leur personnel.

La grande majorité des entreprises ayant répondu à l'enquête désirent recevoir plus d'informations concernant :

- La législation environnementale (déchets, valorisation, transport, chantier,...)
- La recherche de filières d'élimination pour certains déchets
- L'accompagnement lors du remplissage des formulaires administratifs (permis d'environnement, enregistrement ou agrément en tant que transporteur-collecteur de déchets, ...)
- L'amélioration de la gestion environnementale, primes, ...

Afin de les aider dans leur démarches d'amélioration environnementale et dans certains cas de régularisation de leur situation, la cellule environnement de la Confédération construction wallonne répond et reste à la disposition des entreprises pour toutes questions en matière d'environnement : réglementation, filières d'élimination, transport de déchets, valorisation des terres, aides au remplissage de formalités administratives, etc. Contact : environnement@ccw.be - 02/545.56.48

Elle organise également des séances d'information et des formations sur diverses thématiques environnementales, dont les déchets et les permis d'environnement. De plus, elle développe de nombreux outils pratiques, dont le nouvel outil « Guide environnement » consultable sur le site de la Confédération construction wallonne et commandable au prix de 5€ via l'adresse suivante com.dgarne@spw.wallonie.be.